

Image not found or type unknown



compte bancaire en France détenu par un étranger décédé

Par **fitie**, le **15/06/2012** à **08:48**

Bonjour,

J'ai un ami israélien dont la mère est israélienne, décédée en Israël l'année dernière, mais possédant un compte bancaire (mineur et inactif depuis 3 ans) en France. Quel document mon ami doit-il fournir à la banque afin de récupérer l'argent qui y est déposé, ainsi que celui déposé sur un livret de développement durable ? Est-il obligatoire que la banque ouvre un dossier de succession (payant) alors que la succession se passe à l'étranger et qu'il n'existe pas de droits de succession en Israël ?

Merci de votre réponse